

OFFICE DE TOURISME  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration  
De l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle

Séance du 19 décembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	22
PRESENTS	10
VOTANTS	13

DATE DE LA CONVOCATION  
12/12/2023

OBJET

Passage à la nomenclature  
M57

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle légalement convoqués une seconde fois après une première convocation pour le conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle. Le quorum n'ayant pas été atteint pour le conseil d'administration du 04 décembre 2023, les membres du conseil d'administration ont légalement été convoqués, sans condition de quorum le douze décembre 2023 (art L2121-17 du CGCT), se sont réunis en session ordinaire, à la salle de réunion de la Cdc (sous-sol), sous la présidence de Monsieur Serge Delavallée.

Présents : M. Cousin, M. Delavallée, M. Gonnet, Mme Haué, Mme Lebreton, M. Leclouyou, M. Le Glaunec, M. Matelot, Mme Rodriguez, M. Thouin

Excusés : M. Ferré, M. Gouverneur, Mme Grandclère, M. Harel, M. Hurel, Mme Laruelle, M. Martel, M. Nouail, M. Portet, Mme Regnier, M. Rondel

Absents : Mme Renard

Pouvoirs : Mme. Laruelle donnant pouvoir à M. Matelot  
M. Martel donnant pouvoir à M. Delavallée  
M. Portet donnant pouvoir à M. Leclouyou

Mme. Lebreton a été nommée secrétaire de séance

Monsieur DELAVALLEE, informe les membres du Conseil d'Administration que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En particulier, il offre les possibilités suivantes :

-En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagements lors de l'adoption du budget ;

-En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organise délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable M57 gérée par l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle est défini par la M14.

Acte rendu exécutoire  
Après publication le

Le Président,  
Serge DELAVALLEE



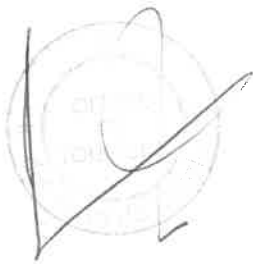
Adossé de réception en préfecture  
061-438608408-20231220-2023-20-12-015-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**Il est demandé aux membres du Conseil**

➤ **D'APPROUVER** le passage à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024 du budget de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle géré actuellement en M14.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,** les membres du conseil d'administration

➤ **APPROUVENT** le passage à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024 du budget de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle géré actuellement en M14.



En exercice	22
Présents	10
Pouvoir	03
Votants	13
Vote pour	13
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme